

Utilisation de lubrifiants en exploitation agricole et maraîchère

L'utilisation de lubrifiants est indispensable au bon fonctionnement d'une série de machines et installations présentes dans les exploitations agricoles : des graisses sont appliquées sur la plupart des pièces mécaniques en mouvement telles que bandes transporteuses, bras articulés, etc. Les systèmes hydrauliques contiennent par ailleurs des volumes de fluides susceptibles de se retrouver dans l'environnement suite à des fuites ou des ruptures de flexibles par exemple. De plus, des huiles sont aussi employées pour la protection de certaines pièces métalliques contre la corrosion.

Ces produits lubrifiants sont généralement constitués d'un mélange d'hydrocarbures et d'additifs. Il est parfois impossible d'éviter qu'ils entrent en contact avec des produits agricoles. Par ailleurs, au-delà de la sécurité alimentaire, les lubrifiants représentent également un potentiel de pollution de l'environnement au sens plus large : sols, eaux de surface et aquifères.

Guides sectoriels

Le guide sectoriel « Production végétale » inclut dès lors des restrictions en lien avec l'utilisation de lubrifiants dans le cas où un contact est possible entre un lubrifiant et les produits récoltés, manipulés ou stockés. Dans ce cas, le lubrifiant doit répondre à l'un des 3 critères suivants.

1. porter l'écolabel européen (fleur)

L'écolabel européen s'applique à plusieurs catégories de lubrifiants (mais pas aux huiles moteur) qui doivent montrer une faible toxicité, une biodégradabilité élevée et doivent contenir un certain pourcentage de matières premières renouvelables, c'est-à-dire d'huiles végétales ou animales :

- * au moins 45 % pour les graisses
- * au moins 50 % pour les huiles hydrauliques
- * au moins 70 % pour les autres types de lubrifiants.

De plus, les lubrifiants ne doivent pas contenir de produits particulièrement toxiques comme des composés organiques halogénés ou des métaux lourds. Les performances techniques des lubrifiants ecolabellisés sont garanties par la conformité avec les normes habituelles. Outre le logo bien connu, l'étiquette peut comporter la mention suivante : « nuisances réduites pour l'eau et le sol pendant l'usage ; émissions de CO₂ réduites ».

Notons qu'un « lubrifiant biodégradable » selon l'écolabel européen indique un produit moins nocif pour l'environnement en général mais ne garantit en rien son caractère comestible ou compatible avec les aliments.

Actuellement, seules 2 gammes de produits ont reçus l'écolabel européen : BioSafe de la firme BINOL en Finlande et DiesterLub CSL 150 de NOVANCE en France. L'écolabel n'est en effet une réalité que depuis peu de temps. La liste devrait donc s'allonger dans les prochains mois.

2. être en conformité avec la norme NFS-H1 (lubrifiant dits « de grade

alimentaire »)

La liste positive américaine est le seul système de références de produits lubrifiants alimentaires. La liste fixe le type et les quantités maximales de chaque composant dans le lubrifiant final. Les lubrifiants alimentaires sont classés par la NSF (National Sanitation Foundation, USA) en :

- ✦ NSF H1 : le lubrifiant peut être utilisé là où un contact avec les denrées alimentaires est techniquement inévitable, ou risqué.
- ✦ NSF H2 : le lubrifiant peut être utilisé dans l'industrie alimentaire, là où il n'y a aucun risque de contamination des denrées alimentaires.

La FDA stipule aussi la quantité maximale de lubrifiants autorisés dans les denrées alimentaires, par exemple 10 ppm (10 mg/kg) pour les polyalphaoléfinés et les hydrocarbures minéraux et 1 ppm (1 mg/kg) pour les huiles silicones.

Les produits généralement admis dans ces catégories sont souvent des « huiles blanches », c'est-à-dire des huiles issues du raffinage du pétrole.

3. ne porter aucune « phrase de risque »

Ces « phrases de risque » indiquent un danger pour l'environnement ou la santé publique. Cette information figure normalement sur la fiche de données de sécurité du lubrifiant (en pratique les informations fournies sont souvent très incomplètes). Cette exigence est l'une de celles exigées par l'ecolabel européen.

En conclusion

Etant donné l'impact potentiel sur l'environnement et sur la sécurité de la chaîne alimentaire de l'utilisation de lubrifiants, et au vu de la tendance de plus en plus stricte des réglementations, nous conseillons aux utilisateurs du secteur agricole :

- de proscrire l'utilisation d'huiles de vidange et de privilégier l'utilisation d'huiles végétales pour l'entretien des pièces métalliques et des boiseries (huile de lin ou de tournesol par exemple).
- d'exiger lors de l'achat de machines neuves, des lubrifiants biodégradables en *first fill (équipement d'origine)* ce qui permet de maintenir les garanties sur les machines.
- d'utiliser des lubrifiants à base d'huiles végétales (telles quelles ou transformées chimiquement, en esters par exemple), plutôt que des huiles pétrochimiques. Des produits commercialisés en Belgique figurent dans le « répertoire de produits », visible sur le site de ValBiom.

Pour les utilisateurs exigeants, la volonté d'utiliser des biolubrifiants trouve souvent des limites quant à la disponibilité de produits plus écologiques. C'est pourquoi la généralisation massive de pratiques plus saines au niveau du secteur aura sans nul doute des répercussions favorables au niveau des distributeurs de lubrifiants et de machines.

La plupart des distributeurs de lubrifiants possèdent une gamme "écologique". Ils peuvent parfois vous conseiller même si ils ne sont pas toujours prêts à développer ce secteur. Interrogez votre distributeur habituel, et si vous rencontrez des réticences, n'hésitez pas à faire une demande à la concurrence Vous trouverez ci-dessous quelques coordonnées de firmes qui distribuent des biolubrifiants.

TotalFinaElf s.a.
Rue du Commerce, 93
B- 1040 Bruxelles
Tél. : 02/288.99.33
Fax. : 02/288.32.60
Internet : www.total.be

Elektrion
E-ION s.a.
18, Val des Seigneurs
1150 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)92.25.50.25
Fax: +32 (0)92.25.40.09
lubrifiants@elektrion.be
Internet: www.elektrion.be

Texaco Belgium n.v.
Technologiepark-Zwijnaarde, 2
B – 9052 Gent
Tél. : 09/240.71.11
Fax. : 09/240.71.95
Internet : www.texaco.be

Fuchs Belgium
Heideveld, 54
1654 Huizingen
Tél. : 02/363.19.70
Fax. : 02/363.19.00
Internet : www.fuchs-lubritech.de (dossiers en anglais à télécharger : "lubrifiants alimentaires" sur <http://www.fuchs-lubritech.de/download/Geralyn.pdf> et "lubrifiants écologiques" sur http://www.fuchs-lubritech.de/download/eco_e.pdf)

John Deere
Cofabel
Peperstraat 4A
B-3071 Erps-Kwerps
Tel : (02)759 40 93
Fax : (02)759 99 28
E-mail : guido.van.wassenhove@cofabel.be
Internet : www.deere.com

Marie Hélène NOVAK
ValBiom asbl et Faculté universitaire des Sciences agronomiques - Unité de Chimie Biologique industrielle
2, Passage des Déportés
5030 Gembloux
Tél & Fax : 081.62.23.50
e-mail: novak@valbiom.be
site: www.valbiom.be